Déclaration de non prise en compte des incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Article 4 du règlement SFDR (UE 2019/2088)

Tutélaire
157 avenue de France
75013 Paris
SIREN 775 682 164

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité

Déclaration

Entreprise à mission, Tutélaire affiche clairement sa volonté de renforcer la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans sa stratégie et dans ses activités au quotidien. Tutélaire a d'ores et déjà mis en place des moyens de mesure et de suivi concernant ses incidences sur le changement climatique et la biodiversité.

Cependant, les moyens et les ressources actuelles ne permettent pas aujourd'hui à Tutélaire de s'engager sur le suivi et la prise en compte de l'ensemble des Principales Incidences Négatives (PAI) prévues dans le règlement SFDR.

Tutélaire souhaite prendre le temps de la réflexion avant d'établir une stratégie aboutie d'intégration de l'ensemble de ces incidences négatives dans la prise de décision financière, en cohérence avec sa raison d'être.